
Konkurse Faillites Fallimenti

No 200 Freitag, 14.10.2005 123. Jahrgang

1. *Débitrice*: Agribort SA, 1926 FULLY
2. *Lieu et date de la mise aux enchères*: 1920 MARTIGNY , 24.11.2005.
3. *Salle de l'enchère*: 09.00 heure, Office des Poursuites de Martigny, Av. du Gd-St-Bernard 1 (1er étage)
4. *Conditions de vente à partir de*: 10.11.2005 jusqu'au 24.11.2005
Lieu de dépôt des conditions de vente: Office des Poursuites de Martigny
5. *Délai de production*: 03.11.2005
6. *Objets des enchères*: Terre de Fully
Chapitre de Agribort SA
Parcelle no. 5648, plan no. 15, nom local : L'Insarce
Dépôt a), bâtiment fr. 218'400.--
Quai b), quai c), annexe d), place : biens-fonds : fr. 19'320.-
Estimation officielle par expert : fr. 421'000.--
7. *Remarques*: Pour une désignation plus complète des immeubles, on se réfère au registre foncier de Martigny dont un extrait est déposé à l'office soussigné, ainsi qu'au rapport de l'expert, à la disposition des intéressés. Les conditions de vente et l'état des charges pourront être consultés à l'office des faillites de Martigny dès le 10 novembre 2005 sur rendez-vous préalable.
Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité, ou pour les sociétés d'un extrait récent du registre du commerce, ainsi que des sûretés nécessaires en garantie du paiement. Les intéressés sont rendus expressément attentifs sur la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des sociétés suisses considérées comme étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante.
Quel que soit l'adjudicataire, celui-ci devra verser une garantie de fr. 42'000.-- en espèces, séance tenante. Sont également admis à titre de garantie : les chèques bancaires (chèques émis par une banque, les autres chèques ne sont pas admis) ou encore les garanties bancaires irrévocables et illimitées.
La vente est faite sans garantie ni de droit, ni de fait.
Office des faillites du district de Martigny
1920 Martigny 1

(00132843)